

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°1/24 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)
du mercredi 20 mars 2024 à Vinzel

Mme Dominique Perren, Présidente, ouvre la séance à 18h30 et remercie la commune de Vinzel pour son accueil. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Elle rappelle quelques règles aux délégués à respecter pour prendre la parole lors des séances, à savoir : se lever, indiquer son nom, prénom et la commune représentée. Elle demande également à chacun de l'excuser par avance, le micro étant réglé pour la position assise, c'est ainsi qu'elle présidera le conseil, dérogeant exceptionnellement à la règle.

Présences

28 délégués et suppléants sont présents. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Présences CODIR : Mme Sylvie Méry, Présidente - Tartegnin
M. François Delafoge - Gilly
Mme Natacha Jaquier - Mont-sur-Rolle
M. Frédéric Mani - Dully
Mme Marinella Page - Bursins
Mme Nathalie Philipona - Bursinel
M. Philippe Straub - Vinzel
Mme Viviane Subri - Luins
M. Nicolas Walter - Rolle

Présences Public – ENJEU : Mme Isabelle Houmard, Directrice
Mme Monica Gerber, Resp. Finances
M. Aurélien Guerin, Resp. Secteur Accueil de Jour
Mme Stéphanie Olivo, Adjointe - secteur scolaire
Mme Nicole Righetti Heimstaedt, Resp. Administration & Projets
M. Daniel Moncada, Resp. Technique et Sécurité

Excusés.es : Mme Priscille Ramoni – Essertines
Mme Isaline Zaninetti - Bursins
Mme Mireille Zaw Min Zin - Essertines
M. Jean-Christophe Grivel – Perroy
M. Michel Mely - Luins

La Présidente demande une minute de silence en mémoire de Mme Aurélie Gibaud.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023

Mme Comte – Vinzel

- par rapport au point 11, demande de rajouter M. Philippe Parmelin pour la COGEST.

Le procès-verbal tel que modifié est accepté à une large majorité. 1 abstention.

La Présidente remercie Mme Safi pour la prise du PV

3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil Intercommunal

Assermentations – Conseil Intercommunal :

Mme Eva Duhamel - Rolle

4. Communications du Bureau

Le Bureau s'est rencontré le 26 février 2024. L'ordre du jour a été passé en revue.

Mme Safi étant devenue secrétaire. M Jean-Pierre Roland reprend son siège et Mme Susette Ulliel celui de suppléante.

Mme Ewa Duhamel remplace Mme Maud Carrard.

La Présidente communique à nouveau les prochaines dates du Conseil :

- 12 juin 2024 à Bursinel,
- 25 septembre 2024 à Bursins,
- 4 décembre 2024 à Dully

5. Communications du CODIR

Mme Mery nous donne lecture des communications du CODIR – cf texte Sylvie

- Enclassement rentrée 2024/2025 : c'est toujours un exercice complexe car sur plusieurs sites avec le souhait de garder les plus jeunes le plus près possible de leur lieu de résidence.
- 2 classes de plus en 1P
- Bibliothèque

Mme Mery passe la parole à Mme Page pour le point "Bibliothèque": La bibliothèque Intercommunale remporte un grand succès de fréquentations, tant auprès du public que des écoles. Ce qui est une excellente nouvelle mais le pendant est que :

- Actuellement l'équipe est à flux tendu
- Les animations vont donc être réduites car il manque du personnel – congés maternité, exceptionnels, etc...
- Un prestataire extérieur a été mandaté pour faire un point

Mme Méry reprend la parole pour aborder le sujet des toilettes du Martinet.

- Décision a été prise de les laisser définitivement de retirer la porte d'entrée.

- Les urinoirs vont être retirés et seuls les boxes seront fermés précise Mr Walther, cela va permettre une mixité et, espère-t-il de limiter les déprédations qui sont importantes.

M. Roland - Rolle demande si cela a été expérimenté ailleurs. A Nyon répond Mme Mery et ils ont même été plus loin en leur demandant de customiser les toilettes et donc de s'approprier les lieux.

Le Règlement des Transports va être revu et une commission doit être nommée.

Mme Perren demande 5 volontaires et un suppléant :

- M. Daniel Emery - Tartegnin - Président
- Mme Stéphanie Bartolini – Essertines- suppléante
- Mme Marie-France Bietri – Perroy
- M. Yannick Giroud - Mont sur Rolle
- M. Cédric Gremaud – Tartegnin
- M. Jean-Jacques Zahler – Vinzel

6. Préavis n°01- 2024 : Demande de crédit d'investissement pour l'appartement de conciergerie dans le bâtiment B

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Keller, Président de la COFIN, donne lecture du rapport de la Commission et des conclusions de celui-ci qui recommande d'accepter le préavis tel que proposé.

Mme Comte – Vinzel relève que le financement n'est pas indiqué dans le préavis et demande si cela été fait par emprunt ou par crédit ?

M. Mani du CODIR s'excuse mais indique que le financement sera fait par la trésorerie courante ou par l'emprunt mais plus vraisemblablement par emprunt. Il propose un amendement qui constituera le point 3 de la conclusion

- Proposition d'amendement de M. Mani : le financement sera fait par la trésorerie courante ou par l'emprunt mais plus vraisemblablement par emprunt
- L'amendement est accepté à une large majorité - 2 abstentions

La parole n'est pas demandée.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à une large majorité d'accepter le préavis 01 - 2024 amendé. Pas d'avis contraire. 2 abstentions.

- D'adopter le préavis n°01-2024 « Demande de crédit d'investissement pour l'appartement de conciergerie dans le bâtiment B »
- D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 43'000.- TTC destiné à engager les travaux nécessaires dans l'appartement de conciergerie du site du Martinet, afin de permettre à la responsable de conciergerie actuelle de pouvoir s'y installer.
- Amendement : le financement sera fait par trésorerie courant ou par l'emprunt.

7. Préavis n°02 - 2024 : Demande de crédit d'investissement pour pose de films anti-chaueur sur les vitres des salles de classe de Gillyll

Mme Méry, Présidente du CODIR, est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Keller, Président de la COFIN, donne lecture des vœux de la COFIN :

- **Vœu n°1 – 2024** : que le CODIR fasse une investigation sur quelles bases, la ventilation a été calculée lors de la planification du bâtiment qui visiblement ne prend pas en compte la fonction de base de maintenir une température adéquate dans les classes.
- **Vœu n°2 – 2024** : que le CODIR propose un plan à moyen et long terme en cas de résultat insuffisant à la suite de la pose de ces films anti-chaleur.

Conclusion au vu de ce qui précède, la COFIN recommande d'accepter à l'unanimité le préavis tel que proposé.

La Présidente demande au CODIR de s'exprimer sur les deux vœux de la COFIN.

- M. Delafoge du CODIR explique qu'une séance avait eu lieu en 2018 avec la société qui s'occupe de la climatisation et la ventilation est au maximum de sa capacité et on ne peut pas l'augmenter. A la lecture de leur rapport, il n'a malheureusement pas été tenu compte de l'utilisation et de l'occupation des locaux pour des raisons que le CODIR ignore. Chaque société, Simantec et Siemens rejetant la faute sur l'autre. Ceci datant de 2016, le CODIR va se pencher à nouveau sur la question mais, à priori, changer les monoblocs va être compliqué.

Le CODIR s'exprime sur ces 2 vœux qui sont bien pris en considération.

Le préavis ne suscitant aucune question, ni remarque, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à une large majorité d'accepter le préavis 02 - 2024. Pas d'avis contraire. 1 abstention.

- D'adopter le préavis n°02-2024 « Demande de crédit d'investissement pour pose de films anti-chaleur sur les vitres des salles de classe de Gilly II.
- D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 28'000.- TTC destiné à la pose de films anti-chaleur pour aider à diminuer les problématiques thermiques constatées à Gilly II.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes.

8. Préavis n°03 - 2024 : Demande de crédit d'investissement pour les aménagements extérieurs du préau du Martinet

Mme Méry, Présidente du CODIR, est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Keller, Président de la COFIN, donne lecture du rapport de la Commission et des conclusions de celui-ci qui recommande de refuser avec 5 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » le préavis tel que proposé.

Avant d'ouvrir la discussion, Mme Perren demande à M. Parmelin, Président de la COGEST de se positionner sur la demande de la COFIN telle que citée :

« La COFIN recommande à la COGEST de se saisir de cette situation et d'établir des recommandations de mise en œuvre pour le futur. Il est important selon la COFIN que le CODIR puisse prendre des décisions uniformes et justes par souci d'équité pour toutes les communes concernées ».

Mr Parmelin prend la parole :

- A la fin des années 90, l'Aspire a été créée mais de toutes façons, le collège du Martinet a depuis toujours été considéré comme un Collège Intercommunal et ce, depuis la mise en œuvre du projet pilote de 1972. Et, au départ des subventions ont été accordées par le canton, puisqu'il s'agissait d'un projet pilote.
- C'est pour cela, pour en revenir à la question de l'équité, il n'y a aucun problème pour qu'ENJEU prenne aujourd'hui en compte les dépenses liées à ce sujet.

Mme Perren remercie M. Parmelin pour ces précisions, ouvre la discussion et passe la parole à Mme Mery.

Mme Mery explique que le site du Martinet est particulier car entièrement pris en charge par ENJEU. La Commune de Rolle ne reçoit pas de loyer de la part d'ENJEU et, dans ce contexte l'acceptation du préavis n°03 et du préavis n°04 ne créerait aucun risque de précédent, comme cela semble être la crainte de la COFIN. Ce sont des investissements qui sont vraiment liés au bâtiment. De plus, en tant qu'Association Intercommunale Scolaire, nous sommes responsables de la sécurité et du bien-être des élèves dans l'espace qui leur est dédié.

Mr Mani du CODIR propose un amendement :

- Ajouter un troisième point sur le fait que le financement se fera par la trésorerie ou par l'emprunt.

Mr Emery - Tartegnin demande un retour oral de la COFIN suite à l'intervention de la COGEST.

M.Keller explique :

- Lors de leurs discussions tant sur le préavis n°3 que le préavis n° 4, il est évident que par rapport aux besoins des élèves il est normal et nécessaire d'envisager ces aménagements. C'est aussi posée la question de la responsabilité de tels aménagements dans les préaux des différents bâtiments sachant que la COFIN n'a pas tout l'historique de ce qui a été fait mais souhaite que ce soit ensuite effectué de manière standard dans les autres bâtiments qui en auraient le besoin. C'est le but de ces refus. Nous ne voudrions pas créer de précédent afin de ne pas avoir de dérives par la suite.

Mr Straub du CODIR – par rapport au risque de précédent :

- Pour le Martinet, tous les frais sont pris en charge par ENJEU mais par exemple, Les Buttes dépendent de la Commune de Rolle et donc, dans le cas d'aménagement sur le site des Buttes, ce sera à la charge de Rolle. Idem pour les établissements de Perroy, de Gilly, etc...
- Pour Gilly I, la demande a été faite pour un terrain de basket, un avis a été pris au niveau du Canton, il n'y avait aucune urgence ou réelle nécessité en termes d'éducation, la réponse d'ENJEU a donc été négative. Il n'y a donc pas de risque de précédent.
- C'est pourquoi le CODIR vous encourage à accepter ces deux préavis.

M.Keller :

- Il serait intéressant de prévoir par la suite un petit récapitulatif des investissements historiques

M. Brandsma – Rolle

- Cette solution de voiles est intéressante et très satisfaisante mais, au départ, il avait été demandé des arbres. Qu'en est-il ?

M. Delafoge:

- Il est malheureusement impossible de planter des arbres dans la cour du Martinet. Le sous-sol ne le permet malheureusement pas. Des spécialistes étaient venus et cela avait été leur conclusion.

Mme Mery :

- Cette convention date de 2010 et à l'avenir ce sera plus clair et ce genre de question ne se posera plus.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au vote de l'amendement du CODIR.

L'amendement proposé par le CODIR est accepté à une forte majorité. 1 absence.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à une large majorité d'accepter le préavis 03 – 2024 tel qu'amendé, 4 avis contraires 3 absentions.

- D'adopter le préavis N°03-2024 « Demande de crédit d'investissement pour les aménagements extérieurs du préau du Martinet.
- D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 136'000.-TTC destiné à aménager des zones d'ombrages et une signalétique sur le site scolaire du Martinet.
- Amendement : Le financement se fera ou par la trésorerie ou par l'emprunt

9. Préavis n°04 - 2024 : Demande de crédit d'investissement pour l'installation d'une fontaine à eau potable dans le préau du site scolaire du Martinet

Mme Perren demande de tenir compte des explications exprimées par Mme Mery et M. Parmelin lors du précédent préavis.

Mme Mery, Présidente du CODIR est invitée à lire les conclusions du préavis.

M. Keller, Président de la COFIN, donne lecture du rapport de la Commission et des conclusions de celui-ci qui recommande de refuser avec 5 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » le préavis tel que proposé.

La discussion est ouverte.

Mr Mani du CODIR propose un amendement :

- Ajouter un troisième point sur le fait que le financement se fera par la trésorerie ou par l'emprunt.

M. Emery demande si cette fontaine va être ouverte au public, comme il a été évoqué des toilettes publiques refusées dans une précédente discussion...

M. Delafoge.

- Elle est mise hors sol en hiver mais sera utilisable par tous en été

M. Walter :

- Il y a déjà une fontaine devant le Martinet B, avec un autre système. Afin d'avoir de l'eau à disposition pour les jeunes qui jouent au foot par exemple. En hiver, c'est fermé. Pour la nouvelle, l'eau ne va pas couler en permanence mais l'eau pour être potable doit être renouvelée toutes les 72 heures.

Mme Page en réponse à la question de M. Emery.

- Pour ce qui est des toilettes publiques, ce n'était pas une demande en rapport avec le site scolaire contrairement à cette fontaine à eau qui est avant tout pour les élèves. La fontaine, on en a vraiment besoin pour les enfants.

La discussion n'étant plus demandée, nous passons au vote de l'amendement proposé par le CODIR.

L'amendement proposé par le CODIR est accepté à une large majorité, 1 abstention.

Après vote, le Conseil Intercommunal décide à une large majorité d'accepter le préavis 04 – 2024 tel qu'amendé, 5 avis contraires 2 absentions.

- D'adopter le préavis n°04-2024 « Demande de crédit d'investissement pour l'installation d'une fontaine à eau potable dans le préau du site scolaire du Martinet.
- D'accorder au Comité de Direction un investissement de CHF 13'000.- TTC destiné à l'installation d'une fontaine à eau potable.
- Amendement : Le financement se fera ou par la trésorerie ou par l'emprunt

10. Divers et propositions individuelles

M. Keller

- Lors de la présentation de Mme Mery, il a été évoqué une liste de terrain pour les UAPE. Il s'agit de terrains, de bâtiments ? Et est-il prévu des ouvertures de la bibliothèque pendant les vacances ?

Mme Mery :

- Oui, ce sont des terrains

Mme Page :

- Il n'est pas prévu d'étudier des ouvertures supplémentaires pour les vacances, ça entrainerait un coût supplémentaire en termes d'équipe.

M. Brandsma:

- Concernant les portes du martinet D. Elles sont extrêmement lourdes et les petits ont du mal à les ouvrir. Une de ces portes a été automatisée pour un enfant à mobilité réduite, cela va-t-il être étendu ?

M. Delafoge :

- Oui, une porte va être automatisée à l'étage, cela va être soumis sous forme de préavis au mois de juin. Nous avons conscience du problème mais cela n'est pas forcément simple à mettre en place car les enfants ensuite retiennent les portes ce qui fausse le mécanisme.

M. Straub :

- Il est aberrant que l'on ait des soucis avec un bâtiment aussi récent et nous ne pouvons que déplorer les choix des architectes à l'époque... nous devons en faire les frais aujourd'hui... Nous avons des problèmes avec ces portes, nous en avons aussi avec les fenêtres qui sont également extrêmement lourdes et qui sont souvent détériorées. Et ce n'est pas un problème d'incivilité mais bel et bien de conception. Quand Enjeu a racheté ce bâtiment, Il était conçu de cette manière et c'est vrai que l'on peut effectivement se poser des questions sur ce à quoi ont pensé les architectes à l'époque...

M. Roland

- Au sujet de l'enclassement des 5P aux Buttes qui seraient en surnombre et donc enclassés ailleurs. A-t-on déjà une idée ?

Mme Mery répond que pour l'instant toutes les solutions sont en train d'être étudiées.

M. Brandsma

- Ne peut-on pas parler de garantie de construction si le bâtiment est si récent...car il y a aussi un souci avec les portes des toilettes qui sont souvent impossibles à ouvrir à cause d'un énorme courant d'air.

M- Gremaud - Tartegnin

- La garantie construction est de 2 ans

M. Delafoge

- Malheureusement ce bâtiment a été réalisé suite à un concours d'architecture et on se retrouve effectivement avec un bâtiment peu adapté avec de très hautes hauteurs de plafond, qui impliquent des portes très hautes et donc très lourdes. Mais du fait de ce concours, nous n'avons aucune possibilité d'intervention sans l'autorisation des architectes en question.

M. Emery - Tartegnin remercie la COFIN.

Mr Simonot – Rolle

- Par rapport au centre de Riverolle, le CODIR est-il en contact avec l'EVAM ?

Mme Mery

- Nous sommes juste en contact avec la Direction des Ecoles qui elle est en contact avec la Commune de Rolle et nous fait des retours réguliers.

M. Gremaud remercie le CODIR.

Mme Mery prend la parole pour remercier Samuel Dufour pour son implication au sein d'ENJEU depuis 8 ans et du CODIR en particulier.

M. Dufour remercie en retour et souligne le bon sens de l'assemblée et les décisions et solutions toujours présentées par le CODIR

La séance est close à 19h35.

La Présidente donne rendez-vous pour le prochain conseil le 12 juin et passe la parole à M. Straub qui invite l'assemblée à l'apéritif offert par la commune de Vinzel.

Mme Méry remercie son équipe qui est applaudie.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente

Dominique Perren



La Secrétaire

Catherine Safi

